

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

**Etaient présents** : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Gaétan DUPONT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT, Jean-Yves ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : M. Nicolas MICHEL, Mme Vanessa GRENET ayant donné pouvoir à M. Pierre LEMETAIS, M. Baptiste REY

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 9

**DATE DE CONVOCATION** : 23.03.2023

**DATE D’AFFICHAGE** : 23.03.2023

**Destruction des hyménoptères :**

Monsieur Le Maire rappelle que les interventions des Sapeurs-Pompiers visant à détruire les hyménoptères se limitent aux missions urgentes, dans les lieux publics ou en cas de carence d'entreprises privées (forfait 100 Euros).

Pour l'élimination des nids de frelons asiatiques, le Département prend en charge 30% de la prestation. La Communauté urbaine apporte également son soutien aux particuliers, avec une prise en charge supplémentaire à hauteur de 30% du coût de l'intervention.

Vu sa délibération 206.14.44 du 17 novembre 2014.

Le Conseil Municipal décide de prendre une partie des frais à concurrence du reste à charge dans la limite de 50 € en cas d'intervention du SDIS ou d'une entreprise privée en convention avec le département et la Communauté urbaine, sur présentation d'un justificatif.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN CI-DESSUS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
A CUVERVILLE-EN-CAUX, le 03 avril 2023  
Le Maire, Pierre LEMETAIS.

